

Bureau du 11 avril 2005

Décision n° B-2005-3100

objet : **Restructuration du restaurant - Assistance technique - Autorisation de signer un marché de prestations de service**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines - Service social et prévention

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 31 mars 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par décision n° B-2004-2631 en date du 25 octobre 2004, le Bureau a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution de prestations d'assistance technique à la conduite du projet de restructuration du restaurant (lot n° 1).

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 4 mars 2005, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Stra-TJ pour le marché ordinaire à montant forfaitaire d'une durée d'un an ferme reconductible de manière expresse deux fois une année pour un montant de 200 256,12 € HT, soit 239 506,32 € TTC pour les trois ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché ordinaire à montant forfaitaire pour l'assistance technique à la conduite de projet de restructuration du restaurant et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Stra-TJ pour un montant de 200 256,12 € HT, soit 239 506,32 € TTC sur trois ans.

2° - Les dépenses au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe du restaurant - exercices 2005 et éventuellement 2006, 2007 et 2008.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,